



Le télétravail



Pour compléter vos revenus

Pour limiter vos déplacements

Le télétravail : définition

Télétravailler, c'est exercer son métier à distance en utilisant l'informatique et Internet.

Le télétravail est une solution pour celles et ceux qui ont des compétences spécifiques à proposer aux entreprises.

Bien choisir le produit ou le service que l'on va vendre est essentiel.

C'est ce choix qui va en grande partie décider du succès ou de l'échec de l'entreprise.

Des ateliers pratiques de recherches de missions

Pendant la formation, une démarche commerciale est mise en place auprès des entreprises afin de les informer des avantages du télétravail, et des compétences et services proposés par les télétravailleurs formés et agréés par le Relais Services Publics du Laragnais. Des contacts sont organisés dans ce sens, notamment en visio-conférence.

Télétravail: une formation gratuite pour vous permettre de créer votre activité avec les meilleures chances de réussite



Le contexte économique actuel oblige les demandeurs d'emploi à chercher du travail plus loin de leur domicile, ce qui implique des frais supplémentaires, et ce qui complique la tâche, spécifiquement pour les personnes en difficulté, pour les parents élevant seuls leurs enfants, pour les personnes handicapées, pour les jeunes sans moyen de transport.

Le télétravail est l'une des manières les plus sûres et les plus simples de créer une activité économique, parce que sans investissement, il est cependant impératif de maîtriser son métier avant de vouloir le proposer à des clients.



Pour parvenir à créer votre activité avec les meilleures chances de réussite, la **Communauté de Communes du Laragnais propose une formation gratuite, deux jours par semaine pendant trois mois, au sein du Relais Services Publics à Laragne-Montéglin.**

Quels avantages pour les employeurs ? Outre une facilité d'organisation, une économie d'équipements et de locaux, et la possibilité de répondre immédiatement à un accroissement rapide de l'activité, un télétravailleur est immédiatement opérationnel car il acquiert des compétences pour pouvoir répondre aux attentes des clients, ce qui constitue l'un de ses principaux atouts.

Les métiers du Télétravail

Télé-secrétariat : administratif, bureautique, comptable, médical, juridique,

Télé-prestations administratives : relecture, corrections, présentation tout type de documents, retranscription audio,

Télé-standardisation : externalisation de standards téléphoniques, prises de rendez-vous, gestions des agendas, externalisation de bureaux,

Téléprospection, Gestion comptable : expertise comptable, facturation, devis, feuilles de paie,

Journaliste, écrivain, éditeur, rédacteur, photographe,

Télé-traducteur : traducteurs multilingues, traduction tous types de documents, contrats,

Métiers du web : infographiste, PAO, webdesigner, webmaster, ingénieur informatique,

Conseil en stratégie financière d'entreprise,

Opérateur de saisie, Attaché commercial, Directeur commercial,

Animateur web : actualisation de site internet, évènementiels web,

Coach manager d'entreprise, Formateur,

Apporteur d'affaires, Marketing de réseaux, Consultant,

Négociateur immobilier, métiers de l'immobilier,

Vente par internet.

Relais Services Publics du Laragnais

Contact et inscription
Aurélie Bertrand
Denis Wilwertz
Relais Services Publics
du Laragnais

8A place de l'Eglise
05300 Laragne-Montéglin
04 92 65 26 97

aurelie.bertrand@laragnais.net
denis.wilwertz@laragnais.net





Un programme de formation très complet

Des formations informatiques gratuites également à votre disposition

Ces formations permettent en priorité aux demandeurs d'emploi et à ceux qui souhaitent devenir télétravailleurs, d'acquérir des connaissances informatiques gratuites. De nombreux thèmes sont abordés puis adaptés en fonction des demandes. Des simples débutants aux utilisateurs plus avertis, le RSP du Laragnais proposera à chacun de progresser à son rythme et selon son projet : Internet, Word ou Writer, Excel ou Calc, PowerPoint ou Impress, Publisher ou Draw, Access ou Base, utilisation de la visio-conférence...

Le nombre d'ordinateurs de la salle informatique limite à huit le nombre de participants par session. Trois sessions par an sont prévues. **Ouverte à tous, cette formation s'adresse en priorité aux demandeurs d'emploi qui maîtrisent parfaitement un métier compatible avec le télétravail.**

Le programme de formation permet d'aborder tous les aspects du télétravail, complété par des ateliers réguliers de recherches de missions. Il est en effet fondamental de ne pas se contenter de dispenser des connaissances théoriques, mais de les enrichir par des ateliers pratiques avec pour objectif principal l'obtention de missions.

La formation est répartie en plusieurs thèmes:

1) Le projet

Mise en évidence des compétences de chacun pour fixer

une stratégie de démarrage,

2) L'étude

Etude de marché, statuts d'entreprise, aides financières, protection des données,

3) La présentation

Comment présenter son activité: les différentes formes de publicité,

4) La communication

Constituer un fichier, communiquer par Internet, utiliser les réseaux,

5) Stratégie marketing

Connaître son marché, se positionner, actions marketing,

6) Propositions de travail

Devis, factures, moyens de règlements, contrats,

7) Clés de la réussite

Les actions positives, le mental, les témoignages de ceux qui réussissent, la gestion du temps.

Un certificat de formation est délivré en fin de session.

Un télécentre à Laragne-Montéglin (Hautes-Alpes)

L'équipement informatique et bureautique du Relais Services Publics du Laragnais - salle informatique, standard téléphonique, salle de réunion, matériel de visioconférence, imprimantes, photocopieuses, fax - est utilisé certains jours à certaines heures, comme un véritable télécentre réservé aux télétravailleurs qui souhaitent une aide technique et matérielle et qui souhaitent également un contact régulier avec d'autres télétravailleurs.



La constitution du RSP du Laragnais en télécentre permet également une structuration collective locale des télétravailleurs du territoire, des échanges entre ces télétravailleurs qui, du fait de leur activité, peuvent se retrouver seuls et parfois démunis face à leurs missions. L'objectif est de lutter contre l'isolement des télétravailleurs et de les aider à se structurer. L'utilisation du matériel du télécentre est gratuite pour les télétravailleurs formés au sein du Relais Services Publics du Laragnais.

Télétravailleurs indépendants : quel statut ?

Pour pouvoir proposer vos compétences à distance aux entreprises, il est nécessaire de créer votre entreprise, aussi petite soit-elle. Plusieurs statuts sont possibles et vous seront présentés lors de la formation. Parmi ces statuts, deux vous seront plus particulièrement proposés :



Autoentrepreneur : ce régime a pour but de simplifier le lancement d'une activité lucrative notamment en permettant de s'inscrire directement en ligne, mais également en simplifiant le paiement des charges et cotisations sociales, calculées en fonction du chiffre d'affaires réalisé.



Coopérative d'Activités et d'Emploi® : Coodyssee permet au télétravailleur de créer et développer son activité dans le cadre sécurisant d'« entrepreneur - salarié ». Indépendant sans être isolé, le télétravailleur bénéficie d'un réseau, des moyens de gestion, de communication, de formation et du n° Siret de la coopérative.

Une aide financière du Conseil Général



Afin de favoriser la création et l'installation d'entreprises de télé-activité en milieu rural, le Conseil Général des Hautes-Alpes accorde une subvention de 30% du coût hors taxes des investissements en matériel informatique nécessaire à la création ou à la modernisation de l'activité sous condition de maintien de l'activité durant au moins 5 ans. Le siège social et l'activité de l'entreprise doivent être implantés dans une commune de moins de 1500 habitants.